

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 47 - Vendredi 22 décembre 2023

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVEVILLE



A l'issue de cette année 2023 haute en couleurs, le Conseil municipal, le Chancelier municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de douces et agréables fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2024 faite de joies variées, de sérénité mais surtout d'une bonne santé !

Conscients de la responsabilité qui nous incombe, nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons de poursuivre, l'année prochaine, pour cette dernière année de législation, notre mission au service de vous tous, chères Neuvevilloises et chers Neuvevillois.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



LES INFOS DU MUNICIPAL 22 décembre 2023



FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 21 décembre 2023 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 8 janvier 2024 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 904 55 12.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2024, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Le bureau du TLN sera fermé du vendredi 22 décembre 2023 jusqu'au 7 janvier 2024.

Pour les urgences, notre service est atteignable au numéro 079 904 55 12.

*Le team du TLN
vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année
ainsi qu'une très belle année 2024*

OFFICE DU TOURISME

L'office du tourisme de La Neuveville sera fermé au public à partir de 17h00 le vendredi 22 décembre 2023 et rouvrira ses portes le mardi 9 janvier 2024 à 09h00. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Le département des loisirs

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

Ancien district de La Neuveville



FERMETURE DU GUICHET DE LA PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermé du mercredi 27 au vendredi 29 décembre 2023. Durant cette période, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 13 décembre 2023.

Préfecture du Jura bernois.

AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture

les 31 décembre 2023, 1^{er} et 2 janvier 2024

La nuit du 31 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2024, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2024, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtelary, le 20 décembre 2023.

Les préfètes : S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck

Bons Cadeaux Piscine du Landeron

Saison 2024

Avec un Rabais de 10%

+ Tarif indigène pour les Neuvevillois
+ Une idée pour un cadeau de Noël !

En vente au Kiosque du Centre Le Landeron



078 400 34 35 @caj_distriect info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch**Horaires d'ouverture vacances de Noël**

Mardi 15h00 - 18h00
 Mercredi 13h30 - 17h30
 Jeudi 15h00 - 18h00
 Vendredi 15h00 - 23h00
 Samedi Fermé

PROCHAINES ACTIVITÉS**Vendredi 22 décembre : souper de Noël**

Crêpes party dès 19h et quelques surprises
 Prix : Gratuit, repas offert par le CAJ
 Inscription obligatoire

Samedi 27 janvier 2024 :

Sortie ski / snowboard
 Journée à Grindelwald
 Prix : 45.- (transport et abo de ski)
 Inscriptions jusqu'au 23 janvier

Autre info : Fartage de ski et snowboard

Vous pouvez venir fartez votre matériel au CAJ Charles vous apprendra à le faire et vous donnera le matériel nécessaire ! C'est gratuit ! sur RDV

REGLEMENT**CONCERNANT L'ATTRIBUTION
DES MERITES CULTUREL ET SPORTIF
DE LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE**

(Remarque d'ordre général : le genre masculin utilisé dans ce règlement l'est à titre générique)

Le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur - L'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000,

- La proposition du Conseil municipal, arrête le règlement suivant :

Art. 1

Le mérite culturel et le mérite sportif neuvevillois récompensent :

- un membre d'une société ou
- une équipe ou
- une société, ou
- une personne indépendante

qui dans le courant de l'année, s'est particulièrement distingué/e

- par des résultats brillants, par exemple parmi les trois premiers d'une compétition ou parmi les meilleurs sur plusieurs compétitions,
- par une activité particulièrement honorifique dans le cadre d'une société culturelle ou sportive,
- par un service particulier rendu aux sociétés locales,
- par une activité ayant eu un retentissement au-delà de la localité.

Art. 2

Le mérite "Dirigeant ou entraîneur" récompense une personne ayant plus de 10 ans de sociétariat avec ou sans fin de mandat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son activité ou de son sport.

Art. 3

Le mérite "Coup de cœur" récompense une personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement de la culture ou du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

MÉRITES CULTUREL ET SPORTIF DE LA NEUVEVILLE

Durant le mois de mai 2024, la Municipalité de La Neuveville organisera pour la dixième fois, une réception à l'intention des mérites culturels et sportifs qui se sont distingués durant les années 2022 et 2023. A cette occasion, les critères de sélection en vigueur seront appliqués selon notre règlement qui figure en annexe.

Concernant les mérites individuels: quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Pour les membres individuels qui font partie d'une société neuvevilloise, c'est celle-ci qui sera chargée de remplir le formulaire d'annonce.

Le délai d'annonce des candidatures est fixé au 26 janvier 2024 au plus tard. Passée cette date, nous ne pourrions malheureusement plus tenir compte de nouvelles candidatures. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter le délai précité.

Le document ci-dessous devra être retourné à la Municipalité de La Neuveville, département des loisirs, Case postale 263, 2520 La Neuveville, loisirs@neuveville.ch.

Nom, prénom du lauréat	
Année de naissance	
Adresse complète	
Tél. privé / professionnel ou portable	
Sport /activité	
Spécialité	
Titre obtenu / rang	
Catégorie	
Lors de quelle manifestation et/ou raison de la proposition	

Lieu et date : Signature :

Art. 4

Pour les mérites "Dirigeant ou entraîneur" et "Coup de cœur", la commission des loisirs statue sur la base de propositions externes ou par rapport à l'actualité de l'année. Aucune obligation n'est donnée d'attribuer chaque année un mérite dans ces catégories.

Art. 5

La commission des loisirs propose au Conseil municipal l'attribution du mérite culturel et sportif ainsi que le mérite dirigeant ou entraîneur et le mérite coup de cœur.

Art. 6

Les distinctions sont remises aux lauréats par le Conseil municipal au cours d'une cérémonie.

Art. 7

Quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Art. 8

Un poste au budget de la Municipalité de La Neuveville devra être créé. Un montant sera proposé chaque année afin de couvrir les frais de cérémonie et de distinction.

Art. 9

La période de référence pour l'attribution débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 10

Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2006.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 25 octobre 2006.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 Le président Le chancelier
 M. Lehmann V. Carbone

Certificat de dépôt public

Le Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville a été déposé publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 3 novembre 2006. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle no 40 du 3 novembre 2006.

La Neuveville, le 4 décembre 2006

Le chancelier municipal
 V. Carbone





Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 4^{ème} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

23 décembre

L'administration communale

MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN!

Nous sommes là pour vous aider!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION SUISSE



Meilleurs vœux pour 2024

Le temps file et nous voici déjà aux portes de la nouvelle année. Aussi le Conseil communal et l'administration souhaitent à tous les citoyennes et citoyens d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

11 décembre 2023 au 5 janvier 2024

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante :

info@leplateaudediesse.ch

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2023

Nom/Prénom :

.....

Rue :

.....

Localité :

No compteur :

Etat m³

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2023

Nom/Prénom :

.....

Rue :

.....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat 1.8.1 HT..... kWh

2.8.2 HT..... kWh

Panneaux Photovoltaïques :

1.8.1 HT..... kWh

2.8.2 HT..... kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet :

<https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-compteurs.html>

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024**.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du **vendredi 22 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024**.

La déchetterie de Diesse sera fermée le **lundi 25 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024**.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024.

L'administration communale

**DÉPRÉDATIONS À L'ÉCOLE DES JONCS
ET À LA HALLE POLYVALENTE**

Nous avons constaté plusieurs déprédations sur ces lieux.

En effet, divers matériaux ont été endommagés, dont une poubelle, une barrière ainsi qu'une vitre cassée.

Nous informons la population qu'une plainte a été déposée.

L'administration communale.

**TAXE DE SÉJOUR**

Selon notre règlement concernant la taxe de séjour, la taxe de séjour est perçue pour chaque nuitée auprès des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Nous prions à chaque exploitant d'annoncer les nuitées réalisées au sein de votre hébergement du 1er janvier au 31 décembre 2023 par le biais du formulaire ou de prendre contact avec l'administration.

Prêles, le 22 décembre 2023

L'Administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Amélie et Ludovic Mosimann, Route de Diesse 42, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Raphaël Chatelet, Rue Ernst-Schüler 38, 2502 Bienne

Propriétaires fonciers : Mme et M. Amélie et Ludovic Mosimann, Lamboing

Projet : Transformation et agrandissement de la partie habitable d'un rural, démolition de l'annexe et installation d'une pompe à chaleur, parcelle no 2372, Route de Diesse 42, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 décembre 2023 au 14 janvier 2024, publication dans la FO du 20 décembre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 15 décembre 2023

Secrétariat communal

Calendrier des fenêtres de l'Avent de Plateau de Diesse



N'hésitez pas à passer aux trois dernières fenêtres de Noël.

Date	Nom/Prénom	Village et Adresse	Collation	Heure
22	Paroisse Réformée	DIESE Eglise	Oui	18h30
23	Boucherie Jacot	LAMBOING Route de Diesse 4	Oui	9h – 13h
	Famille Morrissey / Rickli	DIESE Route de Prêles 12	Non	
24	Marc Früh	Lamboing Route de Diesse 34	Oui	17h30 – 20h



PROGRAMME 2024

Groupe d'Animation de Plateau de Diesse

janvier / février

Soirée Pleine Lune départ dans les trois villages, selon la météo prévoir de bonnes chaussures ou des raquettes!
Atelier création d'un shamponing solide 29 février

mars / avril

Atelier taille d'arbres, Diesse
Concert Rock 16 mars, Lamboing
Salle Communale du Cheval Blanc
Chasse aux oeufs, Prêles

mai

Soirée théâtre 4 mai, Lamboing
Salle Communale du Cheval Blanc

Marché artisanal Régional 25 mai, Lamboing
Cantine de Lamboing (La Côte)

Fête place de jeux mercredi après-midi, Diesse

juin / juillet

Balade jardins de Diesse
visite de différents jardins à Diesse

août

Fête nationale du 1er août, Lamboing

Nuit des perséides (nuit des étoiles) au Mont-Sujet

Fête Villageoise 23 au 25 août, Lamboing

Organisation par le comité de la fête avec diverses collaborations du Plateau
Soirée contes, Sentier des statues. Organisation par le groupe du Sentier

septembre / octobre

Fête de la Jeunesse 28 septembre

Foire de Diesse 28 octobre autour du Battoir à Diesse

novembre

Après-midi bricolages ou contes, Lamboing

Salle Communale du Cheval Blanc

Atelier pâtisserie, Diesse Battoir

Soirée Pleine Lune 14 novembre départ dans les trois villages

décembre

Fenêtres de l'Avent, du 1er au 24 décembre dans les trois villages

St-Nicolas 6 décembre dans les trois villages

Vente de sapins de Noël 14 décembre dans les trois villages

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le Courrier et sur le site de la commune ... alors à vos agendas :)
Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux,
le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse.



Remerciements

Le GAPD souhaite remercier chaleureusement les citoyens de Plateau de Diesse, la Commune, le syndicat forestier, le CAJ et la Paroisse de nous avoir soutenu et d'avoir participé à nos activités durant l'année 2023. Nous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et nous vous attendons motivés pour les nouvelles activités du calendrier de l'année 2024.





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :


Décembre		
Mercredi	27	8h00 à 12h
Janvier		
Mercredi	3	8h00 à 12h
Lundi	8	8h00 à 12h
Samedi	13	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Fêtes de fin d'année

Fermeture du bureau communal



L'Administration communale de Nods sera fermée du
25 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

Les Autorités et l'Administration communale présentent
à toutes & tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

COMMUNE DE NODS

PAROISSE DE NODS VEILLÉE DE NOËL / ERRATUM

La veillée de Noël aura lieu le 24 décembre à 22h30 et non à 23h30 comme indiqué sur le flyer distribué.

Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur.

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 23 décembre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Avis de construction

Requérants : Simon et Odile Hofmann, Chemin des Prés-Vaillons 74, 2518 Nods

Auteur du projet : LB Planification Sàrl, Lauriane Noir-Wermuth, Place du Régent 1, 2523 Lignières

Propriétaires : Simon et Odile Hofmann, Chemin des Prés-Vaillons 74, 2518 Nods

Projet : Transformation et agrandissement de la maison existante comprenant une surélévation de la toiture, la construction d'un garage à l'Est du bâtiment, la modification de l'accès au Sud, l'agrandissement de la terrasse existante, la pose d'une pompe à chaleur extérieure à l'Ouest du bâtiment et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le pan SUD sur RF no 2366, au lieu-dit : "Chemin des Prés-Vaillons 74" du ban de Nods

Zone : ZPO B – Zone de maisons de vacances

Dérogations : Art. 25 LCFo / 35 OCFo

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.12.2023

Administration communale

Chères habitantes et chers habitants de notre belle commune,

L'année 2023 s'achève sur une année rythmée par de multiples activités et de très réjouissantes perspectives pour l'avenir. En effet, le printemps a vu éclore la première Quinzaine culturelle. Nouveauté dans notre commune, cette manifestation a offert à la population d'ici et d'ailleurs la possibilité de participer aux diverses et nombreuses activités organisées à cette occasion. Quel succès et que de merveilleux souvenirs ! Nous adressons, une fois encore, un grand merci à tous les protagonistes de cette manifestation ainsi qu'à nos employés communaux pour leur investissement.

Après l'été, l'assemblée communale a manifesté sa volonté de préserver une activité d'hôtellerie-restauration dans notre village en se prononçant en faveur de l'acquisition du Cheval-Blanc, perspective très réjouissante pour le futur de notre commune.

2024 s'annonce dès lors comme une année pleine de nouvelles opportunités. En plus de la réouverture du Cheval-Blanc, les métairies du Neuf Chalet et de La Neuve verront l'arrivée de nouveaux bergers à Chasseral. Au village, en collaboration avec les écoles, une nouvelle activité liée à la promotion économique consistera à (re)découvrir les ateliers et métiers de nos artisans et entrepreneurs locaux, le 1^{er} juin, dans le cadre de la "Balade de No(d)s Artisans". Dans un tout autre registre, la technologie s'invitera dans nos foyers avec la mise en place, pour celles et ceux qui le désirent, de la facturation électronique par notre administration. Il ne s'agit que de quelques exemples de ce que nous réserve l'année 2024.

Le conseil communal se réjouit de poursuivre ses activités dans un état d'esprit très optimiste, enthousiaste et constructif et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Nous vous souhaitons de passer de merveilleuses fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches et vous adressons tous nos vœux de santé, joie, bonheur et satisfaction pour l'année à venir.

Mary-Claude Bayard, Maire, et le conseil communal de Nods





ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Le 6 novembre dernier, un prélèvement d'eau a été effectué sur le réseau en vue de la vérification du respect des exigences de la législation sur les denrées alimentaires par le Laboratoire cantonal.

Il s'agissait de vérifier la qualité microbiologique, physique et chimique.

Le rapport a révélé que l'échantillon était en règle. La température de l'eau captée était de 13.0 °C.

L'Administration communale

UTILISATION DES MOLOCHS

Chères habitantes, chers habitants,
Lorsqu'un moloch se retrouve plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch inemployable.

Nous vous remercions pour votre compréhension
Administration communale



A des fins de prévention, de sensibilisation et de sécurité routière, l'opération Nez rouge redémarre cette année à partir du 1^{er} décembre prochain.

L'antenne du Jura bernois propose les dates suivantes pour venir en aide aux personnes qui en auraient besoin :

VE	22.12.2023	de 22h00 à 04h00
SA	23.12.2023	de 22h00 à 04h00
DI	24.12.2023	de 22h00 à 04h00
LU	25.12.2023	de 16h00 à 04h00
MA	26.12.2023	de 22h00 à 04h00
ME	27.12.2023	de 22h00 à 04h00
JE	28.12.2023	de 22h00 à 04h00
VE	29.12.2023	de 22h00 à 04h00
SA	30.12.2023	de 22h00 à 04h00
DI	31.12.2023	de 22h00 à 05h30
LU	1.1.2024	de 22h00 à 05h00

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans les semaines du 11 au 22 décembre 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) selon le modèle ci-joint sur une feuille de papier et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée jusqu'à ce que les employés la retirent. Vous pouvez également envoyer les relevés ou une photo des relevés par mail à l'adresse suivante : ch.evard@nods.ch

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Electricité	Eau
Compteur no _____	Compteur no _____
HT (1.8.1) <input type="text"/>	Relevé <input type="text"/>
BT (1.8.2) <input type="text"/>	
Compteur no _____	Nom: _____
HT (1.8.1) <input type="text"/>	Prénom: _____
BT (1.8.2) <input type="text"/>	
HT Photov. (2.8.1) <input type="text"/>	
BT Photov. (2.8.2) <input type="text"/>	

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

 ADDICTION | SUISSE

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain") Tél. 032 324 24 15 / www.szb-chb.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.
www.museelanouveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	6.1.2024	20h30	Georges Chelon
Samedi	13.01.2024	20h30	Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30	Gwynnyn
Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeu	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

PAROISSE DE NODS

VEILLÉE DE NOËL / ERRATUM

La veillée de Noël aura lieu le 24 décembre à 22h30 et non à 23h30 comme indiqué sur le flyer distribué.

Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur.

Instantané!

Un flocon de neige

"Combien pèse un flocon de neige ?" demanda la mésange à la colombe.

"Rien d'autre que rien", lui répondit-t-elle.

Alors la mésange raconta une histoire :

"J'étais posée sur la branche d'un sapin, quand il se mit à neiger. Pas une tempête, non, juste comme un rêve, doucement, avec des flocons qui descendaient tranquillement depuis le ciel comme un duvet soyeux. Comme je n'avais rien de mieux à faire, j'ai commencé à compter les flocons qui tombaient sur la branche où je me tenais. Il en tomba 4 973. Lorsque le 4974^e tomba – rien d'autre que rien comme tu dis – la branche cassa"

Sur ce, la mélange s'envola.

La colombe qui s'y connaît en matière de paix depuis un certain Noël, réfléchit un moment et se dit : "Peut-être ne manque-t-il qu'une personne, qu'un geste d'amour, qu'une parole vraie, qu'un souhait sincère, qu'une prière, pour que tout change. Pour que vienne la paix".

Un flocon de neige, une goutte d'eau, c'est si peu ! Et pourtant n'est-ce pas ce si léger qui peut prendre tant de place, qui a tant de valeur ? En ces jours de fête où vont s'échanger tant de cadeaux et d'attentions, qu'il y ait aussi ce « poids de rien » qui fera toute la différence ! Un simple flocon déposé pour qu'il compte dans les cœurs.

Je vous souhaite un Noël plein de douceur et de paix partagées, ainsi qu'une nouvelle année qui s'ouvre comme une bénédiction, avec peut-être de la neige en quantité. Pour se réjouir et s'émerveiller !

John Ebbutt, pasteur

Paroisse réformée de La Neuveville

A la Blanche-Eglise :

Vendredi 22 décembre - Bach à Noël

20h, concert à 4 mains sur le fabuleux orgue de la Blanche-Eglise avec Sara Gerber et Jean-Luc Thellin, nos deux organistes virtuoses. Œuvres de JS. Bach.

Entrée libre, collecte.

Dimanche 24 décembre - un air de flûte...

22h45 Veillée de Noël, avec le pasteur Ebbutt

Sara Gerber, orgue, sainte-Cène

Une belle veillée avec le sapin, vin/thé chaud à la sortie autour d'un petit feu

Dimanche 25 décembre - Noël

10h, culte du jour de Noël avec le pasteur Ebbutt

Andreas Scheuner, orgue, sainte-Cène

Dimanche 31 décembre – meilleures voeux

10h, culte du dernier jour de l'an, pasteur Ebbutt

Dimanche 7 janvier, 10h, Épiphanie

Culte avec les mages et le pasteur Ebbutt

Le groupe de prière du mercredi reprend le 17 janvier.

La Blanche-Eglise reste fermée durant ces jours le sapin décoré est dans l'église.

Nous vous souhaitons de merveilleuses fêtes !

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23, jebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35, info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 24. Dezember

22.20 Uhr, Kirche Twann: Christnacht-Gottesdienst am 4. Advent. Mit Pfr. Peter von Salis, Miriam Vaucher und Karin Schneider sowie Sängerinnen und Sängern (Musik).
Anschließend Glühwein.

Montag, 25. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Weihnachts-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Musik). Anschließend Glühwein.

11 / Paroisses

Sonntag, 31. Dezember

18.20 Uhr, Kirche Twann: Silvester-Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).
Anschließend Apéro.

Sonntag, 7. Januar

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

8. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

1. bis 7. Januar: Pfr. Ruedi Kleiner

(Telefon 032 315 11 09)

8. bis 14. Januar: Pfrn. Corinne Kurz

(Telefon 079 289 85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe de Noël des familles

Dimanche 24 décembre, 17h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Messes dominicales

Dimanches 31 décembre 2023 + 7 janvier 2024, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Travaux en l'église de La Neuveville !

Pour cause de travaux du 15 janvier au 15 février 2024, les messes dominicales seront célébrées dans la salle paroissiale, en-dessous de l'église.

Merci de votre compréhension.

Ouverture du secrétariat pendant les vacances scolaires

Du mercredi 27 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024, le secrétariat de La Neuveville restera fermé.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Fenêtre de l'Avent

Vendredi 22 décembre, 18h30-20h, église de Diesse, la paroisse participera à la fenêtre de l'Avent du village

Cultes de Noël - Dimanche 24 décembre

23h, église de Diesse, culte de la nuit de Noël avec la participation de la chanteuse professionnelle Chantal Cantin, accompagnée à l'orgue par Sven Müller

Lundi 25 décembre

10h, église de Diesse, culte de Noël, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 31 décembre

Culte à 10h, Blanche-Eglise de La Neuveville

Dimanche 7 janvier

Culte à Diesse, 10h, culte de l'épiphanie, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

Paroisse de Nods

Dimanche 24 décembre

22h30 à Nods, Veillée de Noël, avec Sandra Barbezat, hautbois, Bernard Heiniger, orgue et le pasteur Marco Pedroli, Sainte-Cène.

Un vin chaud sera servi à l'issue du culte !

Lundi 25 décembre

10h, culte de Noël à Diesse.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch